

Séance du 26 février 2018

Interpellation « Nivelles, Commune hospitalière »

Au nom de citoyens nivellois, Etienne MINNE s'est exprimé devant les Conseillers et le public venu en nombre. Ils sont interpellés par la situation des migrants en Belgique et dans notre commune.

« La mobilisation actuelle autour de l'initiative des communes hospitalières, initiée par le CNCD-11.11.11 et ses associations membres, a pour objectif de défendre une vision où la peur, le rejet de l'« étranger » et le repli sur soi ne constituent pas notre unique horizon ». M. MINNE a salué les mécanismes déjà mis en place par la Ville pour l'insertion des migrants. Il a énuméré un ensemble de constats et formulé plusieurs propositions.

Pour répondre aux attentes de ce groupe citoyen, le Bourgmestre Pierre HUART a proposé de mettre en place un groupe de travail chapeauté par la Présidente du CPAS Colette DELMOTTE et composé de 2 représentants de chaque groupe politique ainsi que de 3 citoyens. Il aura pour mission de proposer une motion lors d'un prochain conseil communal.

L'Echevine Evelyne VANPEE a salué les nombreux Nivellois qui aident ces personnes en difficulté et a mis en avant le tissu associatif qui œuvre dans ce domaine.

André FLAHAUT (PS) a salué la procédure mise en place entre les intervenants et les groupes politiques pour trouver une motion conjointe.

Ordonnance de police administrative relative aux cimetières, funérailles et sépultures

Cette ordonnance de police administrative a été modifiée. Il est notamment stipulé que pour les cimetières situés dans les villages de l'entité, les personnes décédées, sur ou en dehors du territoire de la commune, ne peuvent bénéficier d'un droit à l'inhumation que si elles sont ou ont été domiciliées au moins 10 ans dans ce village.

Taxe sur les mâts d'éolienne

Il est établi, pour les exercices 2018 à 2019 inclus, une taxe communale annuelle sur les éoliennes destinées à la production industrielle d'électricité. Elle est fixée, pour une éolienne d'une puissance nominale unitaire, à :

- 0 € par an pour une puissance inférieure à 1 MW ;
- 10.000 € par an pour une puissance égale ou supérieure à 1 MW et inférieure à 2,5 MW ;
- 12.500 € par an pour une puissance égale ou supérieure à 2,5 MW et inférieure à 5 MW ;
- 15.000 € par an pour une puissance égale ou supérieure à 5 MW.

Trésorerie communale

Les Conseillers ont pris connaissance du solde de la situation de caisse communale à la date du 31 décembre 2017, qui s'élève à 29.161.138 €.

Travaux à l'école de Bornival

Suite à la faillite de l'entreprise qui était chargée des travaux à l'école de Bornival, il a été décidé de passer un nouveau marché afin d'achever le chantier en cours, à savoir le remplacement des chalets préfabriqués. Le cahier des charges et le montant estimé à 327.441,46 € ont été approuvés.

Les travaux concernent les démolitions et parachèvements extérieurs, les châssis intérieurs et extérieurs, le parachèvement intérieur, les sanitaires, le chauffage et la ventilation ainsi que l'électricité.

Appel à projets 2018 : création d'une nouvelle école fondamentale

Les services sont chargés de renouveler la demande de subside pour la création d'une nouvelle école fondamentale sur le site du Val de Thines.

L'Echevin de l'Enseignement Bernard LAUWERS a insisté sur la construction d'une école soit communale soit de la Communauté française. Le dossier est en ordre et une demande de subside avait déjà été introduite en 2017 mais n'avait pas été retenue comme prioritaire pour 2017. Nous réitérons donc notre demande pour 2018.

Le Conseiller André FLAHAUT (PS) a déclaré que « le projet n'avait pas été retenu en 2017 car le prix était trop élevé. Il espère que dans le nouvel appel à projets pour 2018, la Ville aura baissé son estimation de prix ».

A la demande de Louison RENAULT (PS), le Bourgmestre Pierre HUART a expliqué que « la future salle de sport de l'école sera divisée en plusieurs espaces, elle pourrait être utilisée par les clubs en soirée. Rien à ce stade n'a été décidé quant au remplacement de la salle des Heures Claires ».

Motion relative au projet de loi sur les visites domiciliaires

Deux motions sur les visites domiciliaires ont été présentées.

C'est la 1ère qui a été adoptée avec 13 pour (cdH, Ecolo et PS), une abstention (Hubert BERTRAND) et 11 contre (LB). Celle-ci rejette les visites domiciliaires et suggère au Parlement fédéral de ne pas adopter le projet de loi tel quel.

Quant à la 2ème motion, elle a été présentée par le groupe LB et rejetée avec 13 contre (cdH, Ecolo, PS et Hubert BERTRAND), 2 abstentions (Marie-Thérèse BOTTE et Catherine RICHELOT) et 10 pour (LB).

Piscine : bilan après quelques mois d'ouverture

Marie-Thérèse BOTTE a souhaité connaître le bilan de la piscine après quelques mois d'ouverture. L'Echevin des Sports, Hubert BERTRAND, a expliqué que « l'école de natation est maintenant gérée par la Maison des Sports. Au début, nous avons eu quelques soucis avec les panneaux photovoltaïques et le système de cogénération. Au niveau de la fréquentation, elle s'élève à 850 - 900 entrées par jour.

Naissances à Nivelles

Suite à la fermeture de la maternité de l'hôpital, Mme BOTTE est intervenue au sujet des naissances d'enfants nivellois. Le Bourgmestre Pierre HUART lui a répondu que 22 bébés de parents nivellois naissent en moyenne par mois. « Par ailleurs, nous invitons les parents qui souhaitent que le nom de leur enfant soit publié dans le Gens de Nivelles à en informer le service Etat civil », a-t-il déclaré.

Gestion des déchets sur le site du Val de Thines

« Pouvons-nous avoir des informations précises sur la nature des produits (fûts et cuves) qui sont stockés sur le site du Val de Thines plus particulièrement près du bassin d'orage ? N'y a-t-il pas un risque de pollution ? », a demandé Louison RENAULT.

Selon l'Echevin de l'Environnement Pascal RIGOT, « le service Environnement suit avec attention ce dossier. Le promoteur nous a exposé les aspects de pollution et les procédés de dépollution. Il est d'ailleurs occupé à retirer les matériaux de valeur et à nettoyer le site. En 2017, nous avons connu un problème de pollution de la Thines. Nous avons directement contacté SOS Pollution (0800/20.026). Leur rapport stipulait heureusement qu'il n'y avait aucun danger. Par ailleurs, l'ancien propriétaire, Idem Papers, a été contacté et il est invité à retirer ces fûts et cuves qui contiennent de la poudre de gélatine de porc, ni dangereuse ni toxique ».

Devenir du site de l'actuel magasin Aldi

« Que va devenir le site actuel où se trouve le magasin Aldi ? Ne peut-on pas profiter de son départ pour créer un espace parking ? », a demandé Maurice DEHU (PS).

« Aucun projet n'est déposé pour l'instant. Par contre, notre service Urbanisme travaille intensément sur la reconversion du site de la galvanisation qui se trouve à proximité », a déclaré le Mayor.

Disposition des ambulants et des forains à l'occasion du carnaval

Gaëtan THIBAUT (PS) a estimé qu'il faudrait être plus vigilant en ce qui concerne la sécurité, notamment par rapport à l'installation des ambulants au niveau de l'ex-Hôtel de Commerce.

Selon le Bourgmestre Pierre HUART, la sécurité n'a jamais été autant prise en compte que cette année-ci. « Afin que les policiers puissent intervenir plus rapidement, nous avons relié le système de caméras de surveillance à l'Hôtel de Ville. A peine 7 personnes ont été interpellées ».

L'Echevin des Fêtes a.i. Philippe BOUFFIOUX a répondu qu'il y avait bien 8 mètres entre les bâtiments et les ambulants. Il consultera les présidents des sociétés de gilles sur ce sujet.

Pompiers

Gaëtan THIBAULT a souhaité avoir des informations complémentaires au sujet de l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne dans le dossier des pompiers.

La Ville de Nivelles a pris note de l'arrêt qui interprète la notion de temps de travail dans le cadre de la directive européenne relative à la sécurité et la santé des travailleurs au travail. Il conviendra maintenant pour la Cour du travail de Bruxelles de tirer les conséquences de cet arrêt nuancé de la Cour de justice, notamment sur la demande des pompiers volontaires visant à obtenir la rémunération des heures de garde à domicile.

Le Bourgmestre Pierre HUART a ajouté que « ce n'était pas une bonne nouvelle pour la Ville ni pour les autres communes qui font appel à des pompiers volontaires. Je comprends la démarche individuelle des pompiers mais en tant que Bourgmestre, je défends l'intérêt général car les montants en jeu sont conséquents. Le dossier est à l'étude chez notre avocate », a-t-il conclu.